

## JEUNES ÉLEVEURS

Matthew Burns (819) 875-3656

**SVP, PRENEZ NOTE: la grange des moutons, chèvres et jeunes ruraux sera barré à 23h00 chaque jour d'exposition.**

**Il est recommandé de vous inscrire en ligne à : [www.assistexpo.ca/registrations](http://www.assistexpo.ca/registrations)**

Cette section est ouverte à tous les membres du 4-H Québec et A.J.R.Q.

**NOUVEAU RÈGLEMENT: NOUVEAU: La date limite d'inscription pour tous les jeunes éleveurs est le 1 août. \*\*\*Les jeunes éleveurs ne recevront pas des laissez-passer, au lieu ils recevront un prix en argent. \*\*\***

Pour prendre part aux différents concours, les participants doivent être âgés de 25 ans et moins au 1er janvier de l'année en cours et être membre d'un cercle de QYF ou AJRQ.

Le nombre requis pour former une classe est de 3 animaux. Cependant, le comité ou une personne désignée peut modifier ce nombre si cela est nécessaire.

Le participant doit présenter l'animal inscrit. Tous les animaux pur-sang doivent être enregistrés et avoir leur papier. Si l'animal n'a pas de papier d'enregistrement, il sera présenté dans une classe commerciale pour la race.

Les participants doivent amener tout le matériel nécessaire à la préparation et la présentation de leur animal. Le foin et la paille ne sont pas fournis. La société d'agriculture mettra un espace convenable à la disposition des concurrents et de leur animal.

Le comité n'est pas responsable si les articles sont perdus ou volés. De plus, le comité n'est pas responsable des accidents qui peuvent arriver au participant ou à son animal.

Les concurrents peuvent présenter leur bête dans les classes régulières s'ils se conforment aux règlements de leur race. Cependant, c'est la responsabilité des participants de compléter leur inscription dans les délais prévus auprès de la secrétaire de la société d'agriculture, Mme Manon Corbeil. Les participants gagnants des prix devront payer les droits d'entrée réguliers.

Seuls les animaux des jeunes éleveurs auront le droit d'être attachés dans la grange des jeunes éleveurs.

### **PROGRAMME**

#### **jeudi, 15 août 2019**

19H00	Inscription
19H30	Concours d'expertise

#### **vendredi, 16 août 2019**

10H00	Classes de conformation
13H00	Classes de présentation
16h00	Parade de 4-H, après les classes 4-H

#### **Concours d'expertise**

Le concours est ouvert aux jeunes de 25 ans et moins qui désirent y participer.

#### **Concours de présentation**

Les classes de présentation seront les suivantes:

- 8 ans et moins
- 9 - 12 ans
- 13 - 15 ans
- 16 - 21 ans
- 22 - 25 ans en date de 1<sup>e</sup> janvier

Si les classes de présentation dépassent 10 participants par classe, les classes seront réorganisées, en groupes plus petits si nécessaire selon l'âge des participants. Les 2 premiers de ces groupes compétitionneront ensemble pour déterminer le gagnant de la classe.

### **Concours de conformation**

#### **Section 1: Bovins de boucherie**

- a) génisse, née après le 01 jan. 2019 mais ayant minimum trois mois au moment du concours
- b) 1 an junior, née entre le 01 avr. 2018 et le 31 déc. 2018
- c) 1 an sénior, née entre le 01 jan. 2018 et le 31 mars 2018

#### **Section 2: Bovins laitiers**

- a) génisse junior, née après le 01 mar. 2019
- b) génisse intermédiaire née entre le 01 déc. 2018 et le 28 fév. 2019
- c) génisse sénior née entre le 01 sep. 2018 et le 30 nov. 2018
- d) 1 an été, née entre le 01 juin 2018 et le 31 août 2018
- e) 1 an junior, née entre le 01 mar. 2018 et le 31 mai 2018

#### **Section 3: Chèvres**

##### **Chevreaux de moins de six mois non admis**

- a) chevrette 6 à 24 mois
- b) chèvre en lactation
- c) chevreau à viande (mâle) né en 2019

#### **Section 4: Moutons**

- a) agnelle, née en 2019
- b) brebis une tonte
- c) agneau lourd (mâle) née en 2019

Il n'y aura pas de classes séparées pour les 4-H pour les chevaux et les poneys, à cause du délai et du nombre de participants. Le membre 4-H devra participer dans les classes régulières mentionnées au bas. Quand la classe sera terminée, les membres 4-H devront avancer d'un pas pour déterminer leur placement.

#### **Section 5: Volaille**

#### **Section 6: Lapins**

#### **Section 7: Chevaux et poneys**